

Sujet : RE: AEU_22_2019_79_SARL Beurel Environnement

De : "PEREZ, Muriel (ARS-BRETAGNE/DTARS-22/SANTE PUBLIQUE)" <Muriel.PEREZ@ars.sante.fr>

Date : 17/08/2020 10:36

Pour : "pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr" <pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr>

Copie à : "MERCERIE, David (ARS-BRETAGNE/DTARS-22/SANTE PUBLIQUE)" <david.mercerie@ars.sante.fr>

Bonjour,

Les compléments apportés ne modifient pas l'avis favorable émis initialement par l'ARS le 20/08/2019.

Cordialement,

Muriel PEREZ

Ingénieur d'études sanitaires

==Agence régionale de santé (ARS) Bretagne

Délégation départementale des Côtes d'Armor | Département Santé-Environnement

Adresse postale : 34, rue de Paris - BP 2152 | 22021 SAINT-BRIEUC CEDEX

Tél. : 02.22.06.74.67

« L'ARS Bretagne réalise des traitements à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à l'utilisation de vos données, en exerçant votre demande auprès du Délégué à la Protection des Données : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr, en joignant à votre demande un justificatif d'identité. [En savoir plus](#) »

De : Robot Anae - DGALN/DEB <robot-anae.csso@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 4 août 2020 11:00

À : ARS-DD22-SANTE-ENVIRONNEMENT <ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr>

Objet : AEU_22_2019_79_SARL Beurel Environnement

Bonjour,

Ce message transmis par l'application ANAE est une saisine dans le cadre du projet Yffiniac- SARL Beurel Environnement soumis à autorisation environnementale et dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Liens vers les ressources à télécharger :

Référence ANAE du dossier : AEU_22_2019_79_SARL Beurel Environnement

En cliquant sur ce lien vous accéderez au dossier: [Lien Dossier AEU](#)

Éléments précisant les retours attendus par le service coordonnateur :

Échéance calendrier pour la remise de votre analyse : **03/09/2020**

Votre analyse de ce dossier devra être remise par un téléversement effectué à partir de l'interface d'ANAE dédiée au dépôt des réponses.

Formats acceptés : ODT ou PDF (scan de l'avis signé)

Rappel de contexte et de procédure :

Bonjour, Suite à la consultation des services sur la demande d'autorisation environnementale déposée le 1 août 2019 par SARL Beurel Environnement pour le projet Yffiniac- SARL Beurel Environnement et à l'examen du dossier par DREAL Bretagne UD22 , le dossier a été jugé non recevable le 09/04/2020 et une demande de compléments a été adressée à l'exploitant le 10/04/2020.

Vous avez souhaité être de nouveau consultés sur les compléments déposés le 03/08/20 afin de donner un avis ou une contribution sur la régularité du dossier.

Ainsi, je vous saurai gré de bien vouloir rendre un avis conclusif ou une contribution conclusive directement exploitable, selon l'échéance calendaire définie ci-dessus, indiquant :

- si les éléments apportés en compléments par le pétitionnaire sont de nature à répondre à vos interrogations ;
- si possible vos propositions de prescriptions que vous pourrez compléter le cas échéant dans le cadre de la consultation en phase de préparation de la décision.

Si le projet s'avérait incompatible avec la préservation des intérêts que les procédures visent à protéger, il est nécessaire d'en alerter le service coordonnateur dès que possible, avec indication dans votre avis des éléments motivant en droit et en fait la proposition de rejet de la demande sous forme de considérant intégrables directement dans l'arrêté préfectoral de rejet.

Je vous remercie de déposer votre réponse selon les modalités précisées dans l'en-tête de ce message.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter Mme Laurence Levavasseur par mail pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr ou au 02 96 62 43 37.

Merci de ne pas répondre à ce message, l'adresse utilisée pour le transmettre n'est pas faite pour recevoir du courrier.

Cordialement,

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

— Pièces jointes : —

AE_MP_decharge_BEUREL_Yffiniac19.pdf

473 Ko